

Réunion CSSCT

Le 3 octobre 2023 – 13h30

Présents :

- Sandrine KRIEFF – Directrice Générale
- Thomas BERGEROT – Responsable QSE
- Stéphanie BERNADAS – Responsable RH
- Jean-Pierre BAILLON – Membre CSSCT
- Marianne DURAND – Membre CSSCT
- Dr Aurélie GOBET – Médecin du Travail
- Freddy MARRIER – Membre CSSCT
- Julien CUENOT – Membre CSSCT
- Nicolas WEYLAND – Membre CSSCT
- Laurent DEMANDES – Membre CSSCT

Lieu : CEI de Labouheyre

Ordre du jour

- Présentation du procès-verbal du 15 mai 2023
- Point sur le DUER
- Politique Sécurité
- Revue des AT et presque AT
- Point sur le plan d'action SST
- Formation réglementaire
- Visites techniques réglementaires
- Plans de prévention
- Retour sur l'accident du 9 août 2023
- Questions diverses

THEMES ABORDES	DELAIS	RESPONSABLE(S) POUR ACTION
<p>➤ <u>Présentation du procès-verbal du 15 mai 2023</u></p> <p>RAS</p> <p>➤ <u>Point sur le DUER</u></p> <p>Pas de nouveau risque ajouté.</p> <p>➤ <u>Politique sécurité</u></p> <p>La politique QSE a été mise à jour au mois de mai 2020 avec le changement de nom du nouveau référentiel sécurité (ISO 45 001) et la mise à jour des signataires à la suite des nouvelles arrivées.</p> <p>La nouvelle politique QSE du groupe Egis a été diffusée au mois d’Août 2023.</p> <p>➤ <u>Revue des accidents et presqu’accidents depuis le dernier CSSCT</u></p> <p>➤ Accident de travail avec arrêt = 3</p> <p>➤ 2 opératrices saisonnières ont été en arrêt de travail à la suite de l’accident de PL dans la BPV Nord. Elles n’ont pas été touchées physiquement mais psychologiquement, elles ne pouvaient pas reprendre leur poste.</p> <p>➤ L'agent était en neutralisation de VD au PR 38+200 en sens 2 lorsque son fourgon a été percuté par un PL. L'agent n'était pas dans le fourgon. → Analyse prévue le 10 octobre à 13h au CEI de Labouheyre</p> <p>➤ Accident de travail sans arrêt = 4</p> <p>➤ La victime se trouvait à l'intérieur de la cabine de péage 206 lorsqu'un poids lourd ne s'est pas arrêté au péage et a heurté la cabine de péage. L'opératrice a été projetée vers l'arrière de la cabine qui s'est déplacée de plusieurs mètres. Le PL a ensuite pris feu, la victime est restée dans la cabine jusqu'à l'arrivée des secours.</p> <p>➤ L'opératrice a été agressée en voie par 3 occupantes d'un VL qui refusait de payer le péage</p> <p>➤ Personnel en intérim - L'agent réalisait le fauchage de la clôture à côté du PS. La lame de la débroussailleuse a tapé un bout de fil de fer et l'a projeté sur l'agent. Le morceau est resté enfoncé dans le bras de l'agent qui l'a retiré tout seul. L'agent ressentait une douleur et une gêne pour fermer la main, il est parti à l'hôpital pour contrôle.</p> <p>➤ Le technicien réalisait la visite des regards de traversées hydraulique. Le regard en fonte lui a échappé des mains et est tombé sur son majeur gauche. Il portait ses gants au moment de l'accident et ne souffre que d'un coup sur le doigt.</p> <p>➤ Accident de travail bénin = 1</p> <p>➤ Le chef d'équipe a bougé les plastoblocs en place pour le basculement, l'un des blocs à taper le rack à panneau. A ce moment des guêpes sont sorties et ont piqué le chef d'équipe au visage et à la main.</p>		

- **Presqu'AT = 11**
- L'agent réalisait le fauchage à la débroussailleuse, il a fauché une plante jaune (Orpin sedum ou poivre des murailles), il a été incommodé pendant 30 minutes après le contact par des étternuements et des difficultés respiratoires.
→ Pas de risque à long terme excepté l'inconfort lié aux picotements
- L'agent était en protection d'un VL en panne sur BAU, un autre VL est passé à la hauteur de l'agent et à ce moment-là son pneu a éclaté. Des débris ont été projetés en direction de l'agent qui a été touché aux côtes sans blessure.
- L'agent a été déposé sur la première zone de fauchage par son collègue, son collègue devait repartir sur la seconde zone. L'agent n'a pas attendu que le fourgon reparte pour démarrer sa débroussailleuse et un caillou a heurté et cassé la vitre arrière du fourgon.
→ Rappel des règles de sécurité lors du fauchage et du respect des distances de sécurité entre débroussailleuses et agent/véhicules.
- L'agent était en neutralisation de voie de droite pour une protection d'un PL ayant crevé sur le côté gauche. Le fourgon était positionné en BAU et le biseau en VD selon les modalités de la nouvelle procédure. L'agent a dû réaliser un aménagement de bretelle dans la neutralisation et il était en attente d'un renfort car le véhicule en panne était dans une zone de faible visibilité et avec un trafic élevé. Un PL s'est rabattu dans l'aménagement de la bretelle et a évité de justesse le PL en panne et le dépanneur présent. Le dépanneur a vu le conducteur au téléphone.
- Pendant le fauchage BAU, l'agent conduisant l'épareuse est arrivé au niveau du refuge où l'entreprise posait les panneaux photovoltaïques. L'agent a stoppé l'épareuse et a avancé sur sa prochaine zone de travail pour ne pas être en coactivité. L'agent s'est rendu compte que l'entreprise n'était pas sur la zone prévue car il voulait avancer leur travail du lendemain. L'épareuse aurait envoyé un caillou sur le panneau photovoltaïque avant que l'agent ne la stoppe.
- Suite à l'appel du pc sécu pour un souci sur PMV 142, le technicien s'est rendu sur site pour déterminer l'origine de la panne. L'accès se fait par un portail qui ouvre sur le réseau Vinci, le chemin à emprunter est un talus, recouvert de végétation et ne possède pas d'escalier ni de rambarde. Lorsque le technicien a voulu descendre le talus, son pied gauche a glissé sur la végétation et l'a fait basculer en arrière pour terminer en bas du talus sur le dos.
- En intervenant pour une UO sur un souci de contre sens, une guêpe m'a piqué sur le front juste après avoir ouvert les coffrets déportés sens 2 de la RDT du diffuseur 11. Une inspection avant ouverture a été faite, le nid se trouvait sous le chapeau du coffret et invisible sans ouverture de la porte. Ce problème se retrouve sur une multitude de coffret technique.
→ Après analyse, il n'est pas possible de boucher les ouvertures des coffrets et seule la vigilance des techniciens peut permettre d'éviter ce problème.
- L'opérateur était en cabine afin de réaliser le paiement des usagers, le conducteur d'un véhicule s'est arrêté pour payer et a demandé à l'opérateur si sa cabine n'avait brûlé. L'opérateur a répondu non et le conducteur l'a menacé de venir finir le travail.

- Un VL arrivant à vive allure ne s'est pas arrêté et a percuté la voie de péage 403. Pas de personnel EEA présent en voie à ce moment-là donc pas de blessé EEA. La procédure de gestion des événements traumatiques a été activée.
- Le patrouilleur a été appelé pour un piéton en BAU, l'appel a été passé depuis un PAU. L'agent se rend au PAU et s'arrête sur le refuge, la personne ouvre la porte avant l'arrêt du fourgon et monte dans le fourgon de l'agent. Le piéton ne veut pas descendre et demande à être déposé dans une ville. Le piéton sent l'alcool, l'agent lui explique que ce n'est pas possible, le piéton s'énerve et ne veut pas descendre du fourgon. L'agent l'emmène au diffuseur suivant et lui demande de descendre. Le piéton refuse et le ton monte. L'agent voit le piéton chercher quelque chose dans sa poche, il craint que ce soit un couteau. L'agent pousse le piéton hors du fourgon et redémarre sans attendre.
 - Revoir la procédure en cas de piéton sur les voies

Il est important et nécessaire de remonter les presque-accidents et situations dangereuses, trop de situations sont rencontrées et ne sont pas partagées. Il en va de la sécurité de tous ! Pour les agents, PRISM permet une remontée rapide et efficace des situations à risque, à utiliser !

- **Point sur les actions CSSCT**
- Passages répétés de véhicules d'intervention (SAMU, Douanes...) à grande vitesse dans les balisages. Un courrier sera envoyé.
 - Action réalisée, courrier envoyé : douanes, Samu, SDIS, gendarmerie.
- **Formations/Visites réglementaires**

RAS

- **Plan de prévention**

13 Plan de Prévention signés depuis le dernier CSSCT, les membres du CSSCT sont systématiquement invités.

- PORTIS : maintenance des portails motorisés
- SEE : maintenance des infrastructures radio et radio mobile
- SARP : intervention sur assainissement des aires
- ROMAGNY : entretien des pompes des stations de relevage d'eaux usées et surpresseurs
- AXIMUM : Mise en place de barrières dans les bretelles d'entrée des diffuseurs
- INEO : Travaux de maintenance électrique BPV-NORD
- LABAT ASSAINISSEMENT : Intervention sur les systèmes d'assainissement des aires de l'A63
- AXIANS : Inspections pylônes 107,7 LAB, CAP, ONNESSE
- AGILIS : remplacement murs anti-bruit
- DEC ENERGIES : Contrôle, maintenance, travaux neufs climatisation chauffage, ventilation par bâtimentaire d'A63
- DEKRA : visite pylônes 107.7
- SETEC DIADES : expertise auvent BPV Nord
- AXIMUM PRODUITS ELECTRONIQUE : Entretien réparation matériel lumineux, réparation FLR, RPP, remorques

Rappel : Les membres du CSSCT doivent systématiquement être invités à la visite d'inspection commune préalable à la rédaction du plan de prévention.

➤ **Retour sur l'accident du 9 août 2023**

2 opérateurs péage saisonnier en arrêt de travail à la suite de l'évènement. L'arrêt a duré 15 jours jusqu'à la fin de leurs contrats.

Un CSPS sera nommé par Atlandes pour coordonner la sécurité des entreprises intervenantes pour les travaux de remise en service de la BPV.

L'objectif est une remise en service de la BPV avant l'été.

Un REX est prévu jeudi 5 octobre 2023 matin pour analyser la gestion de l'incident et la gestion de la remise en service.

➤ **Questions diverses**

RAS

➤ **Visite du CEI**

Bidons + aérosols stockés en vrac sur les étagères dans le magasin pièce détachée.

Deux batteries sont au sol à côté du manuscopic.

N'hésitez pas à remonter les problèmes ou questions à votre encadrement avant la réunion CSE.

Prochaine réunion du CSSCT :

Le 07/12/2023 à 13h30 au CEI de Castets (**Pensez à vos chaussures de sécurité**)